MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de méthode

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2023-170** **09/03/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 21/04/2023
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : lancement de l'Appel à Projets « Mon corps, ma ressource : apprendre à la préserver »

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Services régionaux de la formation et du développement Services de la formation et du développement Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricoles Fédérations de l'enseignement agricole privé sous contrat Etablissements d'enseignement agricole privé sous contrat Délégués régionaux à la formation continue

Résumé : cet appel à projets à pour objectif de considérer l'activité physique et sportive comme un déterminant de santé physique et mentale à part entière, contribuant, dans sa globalité, au développement des compétences psycho-sociales sur différents domaines.

1- Contexte

Le secteur agricole est riche de par ses spécificités : une grande variété de métiers, de filières, des entreprises de taille différente, de la saisonnalité, des situations de travail isolées, une diversité des territoires.

Mais il génère également de multiples situations de travail pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité des opérateurs.

La mauvaise ou l'insuffisante prise en compte de la santé sécurité en situation professionnelle peut générer des risques d'accidents du travail ou de maladie professionnelle, pour les jeunes en formation.

S'il est primordial d'assurer la sécurité de ces jeunes pendant leur formation professionnelle, cela l'est aussi à moyen et long terme, car ils seront les salariés et les managers de demain.

Les former à la santé et la sécurité dans les situations professionnelles constitue une obligation pour le MASA et la DGER, et fait partie intégrante des référentiels de formation. Il s'agit d'une politique d'éducation et de prévention à mettre en œuvre au sein de l'ensemble de notre enseignement.

En matière de santé au travail, les jeunes en formation, de par leur stade de développement physique et psychologique, représentent un public à fort enjeu.

C'est pourquoi, la DGER, dans le cadre du plan d'actions sur la santé sécurité au travail lancé en 2019, a décidé d'en faire un focus au travers du développement des compétences psychosociales en situation professionnelle. Il s'agit de porter une attention particulière sur les risques psychosociaux et sur les postures professionnelles pouvant conduire notamment à des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Dans son document « Les TMS, tous concernés », l'INRS indique que les TMS sont à l'origine de plus de 4 maladies professionnelles reconnues sur 5, avec la répartition suivante : 35 % au niveau main, poignet, bras, 33 % pour l'épaule, 22 % pour le coude, 7 % pour le dos, et 2 % pour le genou (données INRS 2018).

Les TMS sont provoqués ou aggravés par l'activité professionnelle. Ils concernent tous les secteurs d'activité, femmes et hommes, de tous âges et sont liés à une combinaison de facteurs relevant des conditions et de l'organisation du travail, notamment :

- Les contraintes physiques : la répétition des mêmes gestes, le port de charges lourdes, un travail statique prolongé, des postures contraignantes (travail bras en l'air, accroupi, penché...), l'exposition aux vibrations (conduite d'engins, utilisation d'outils vibrants), le travail au froid peuvent abîmer les articulations, les muscles, les tendons... du dos et des membres.
- Les contraintes psychosociales : de mauvaises relations de travail, un défaut d'entraide entre collègues, un manque de reconnaissance et de sens, des tâches dépourvues d'intérêt, un travail complexe, des exigences émotionnelles importantes, une incertitude sur son avenir professionnel... peuvent accentuer les contraintes déjà présentes, devenir source de stress et renforcer le risque de TMS.

- Les contraintes liées à l'organisation du travail : des délais trop courts, l'absence d'autonomie ou l'impossibilité de choisir sa façon de faire, le manque de pauses, de moyens pour bien faire son travail, ne permettent pas une récupération suffisante et peuvent accroître les contraintes physiques et psychosociales et ainsi, augmenter le risque de TMS.

L'éducation physique et sportive est un fort levier dans la prévention des accidents professionnelles et en particulier des TMS. Il s'agit de permettre aux apprenants de réinvestir dans le cadre de situations professionnelles, les acquis des enseignements généraux en matière :

- De développement des ressources énergétiques, perceptives et décisionnelles, émotionnelles ;
- D'échauffement et de récupération adaptées à une situation professionnelle projetée ;
- De concevoir, analyser, réguler son activité et son engagement physique, psychologique, dans le cadre d'une activité professionnelle ;
- De création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (musculo squelettiques, addictions, obésité, …).

2- Mise en œuvre de l'appel à projet

Les bénéfices de la pratique régulière d'une activité physique en matière de santé globale sont avérés, quels que soient l'âge, le sexe, l'état de santé, le morphotype, les aptitudes physiques...

A partir de ce constat, cet appel à projets a pour principaux objectifs :

- De prévenir les accidents du travail et les maladies en situation professionnelle ;
- De diffuser une culture de la promotion de la prévention pour moins de TMS : le corps est un outil à préserver en situation professionnelle ;
- De mieux connaître son corps pour une meilleure gestion et utilisation en situation professionnelle pour éviter tout traumatisme ;
- D'être acteur de sa santé : se responsabiliser par rapport aux douleurs et blessures ;
- De favoriser la continuité entre les acteurs impliqués en santé, sécurité au travail : l'école, le monde professionnel, la famille, les structures de prévention ;
- De contribuer à un sentiment de « bien-être général »

Il s'agit dans cet appel à projets de considérer l'activité physique et sportive comme un déterminant de santé physique et mentale à part entière, contribuant, dans sa globalité, au développement des compétences psycho-sociales dans différents domaines. La confiance en soi peut ainsi être valorisée par une meilleure connaissance de son corps (choix gagnant des positions utilisées, connaissance de ses forces et faiblesses). La maîtrise de la respiration et d'exercice de détente permet également une meilleure gestion du stress et une capacité accrue de maîtrise de soi.

Il est nécessaire d'aider le jeune à se construire une attitude responsable en situation professionnelle au travers de la pratique sportive et physique. L'appel à projet a pour objectif de permettre au jeune de comprendre que, développer et entretenir son « corps », comme outil, contribue à son capital de santé, de façon durable.

Cet appel à projet s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole. Il prévoit de les accompagner dans la mise en œuvre de projets pédagogiques et éducatifs qui permettent d'engager les jeunes, les équipes, les exploitations et les maîtres de stage et d'apprentissage, dans une démarche de culture de la prévention au travers de la pratique physique et sportive.

La participation à l'appel à projets est ouverte aux filières professionnelles et technologiques, de la 4è et 3ème de l'enseignement agricole aux BTSA (formation initiale par la voie scolaire et par apprentissage).

Les établissements lauréats bénéficieront d'un partenariat avec Kiné Form&Santé pour la mise œuvre d'une méthode d'éducation à la prévention des risques TMS au travers de séances d'EPS, étape préparatoire aux situations rencontrées dans la vie professionnelle.
Ils bénéficieront également de l'accompagnement des réseaux SportEA, S&ST, RESEDA, Infirmiers (cf 4. Échéancier).

3- Critères de sélection / choix :

- Proposer une action pluridisciplinaire incluant EPS, matières techniques ou professionnelles et générales, personnels infirmiers, CPE/assistants d'éducation, directeur/directrice d'exploitation en y associant impérativement un maître de stage ou d'apprentissage notamment pour la journée de partenariat avec Kiné Form&Santé *(temps 2) ;*
- Projet à l'échelle de l'établissement, dans une démarche transversale avec l'implication active des apprenants dans le projet ;
- Lorsque qu'une exploitation ou un atelier est présent dans l'établissement, un lien est également souhaité ;
- L'implication active des apprenants dans la démarche de projet ;
- Un projet pérenne et une évolution des enseignements habituels ;
- La pertinence du partenariat avec un professionnel du champ de la prévention des risques (MSA, DREETS, chambre d'agriculture, ...) ;
- La participation des organismes professionnels, maîtres de stage, maîtres d'apprentissage...

Critère d'éligibilité

- Projet avec un caractère pédagogique et éducatif dans le domaine de l'éducation physique et sportive, la santé, la sécurité au travail.
- 4 pilotes seront désignés et participeront aux 3 temps de formation. Ils devront intégrer obligatoirement un professeur d'EPS, un professeur de matières techniques et un personnel infirmier (ou un agent de prévention en cas d'absence de personnel infirmier). Le 4ème pilote est laissé à l'initiative de l'établissement.

Le SRFD émettra un avis sur la candidature de l'établissement puis la transmettra au Bureau de l'Action Éducative et Vie Scolaire (BAEVS) pour **le vendredi 21 avril 2023** à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Un comité, composé de représentants de l'enseignement agricole et d'experts extérieurs, sélectionnera les 5 établissements pour cet appel à projets, selon la pertinence des éléments fournis dans le dossier de candidature et l'avis de l'autorité académique.

Afin d'accompagner les établissements sélectionnés dans leurs actions, chacun d'eux recevra une somme forfaitaire de 2000 € (1000€/an sur 2023 et 2024). L'acquisition de matériel défini devra notamment être prise en compte dans la gestion de cette somme, en lien avec le matériel déjà présent dans l'établissement et la possibilité de trouver différents partenaires pour le financer (MSA, mutuelles, DREETS, chambre d'agriculture, banques, collectivités territoriales…).

4- Livrables attendus du projet

Au cours du projet, les établissements, devront réaliser **un support** avec des contenus pouvant être diffusés à l'échelle de l'établissement et au-delà. Ce support devra permettre de transmettre des informations sur la prévention au-delà du groupe d'élèves ayant suivi le projet (ex : vidéo, podcast, site internet, plate-forme, appli glide, padlet, genially, support visuel...).

Il devra être **envoyé par mail au plus tard pour le séminaire de clôture (fin 2024)** à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr.

Une synthèse générale des éléments pédagogiques et financiers devra suivre cet envoi et être transmis pour le **31 janvier 2025**.

Une valorisation des différents projets sera alors réalisée par la DGER pour illustrer et valoriser la dynamique de l'enseignement agricole sur la thématique « Santé, sécurité au travail, prévention et pratiques sportives ».

5- Échéancier

➢ Montage du projet

- 21 avril 2023 : Date limite d'**envoi du dossier** de candidature (annexes 1 et 2) **par le SRFD** à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr
- Attention, tout dossier incomplet ne sera pas examiné.
- Fin avril 2023 : Sélection des 5 projets lauréats par le comité de sélection et annonce des résultats début mai 2023.
- Fin janvier 2025 : envoi du bilan de l'action (annexe 3)

➢ Accompagnement des 5 établissements lauréats

TEMPS 1 : 26 au 28 Juin 2023
1er Regroupement des équipes pilotes des 5 établissements (20 personnes)

- 1/2 journée présentation de la formation, lancement du projet
- 4 1/2 journée de formation Kiné Form et Santé (KFS) : Région Lombo-abdominale (Connaissances théoriques - Évaluations – exercices prioritaires – construction de séances – Mise au point : renforcement musculaire, étirements)
- 1/2 journée travail en équipe, réflexion par établissement

TEMPS 2 : septembre - octobre - novembre 2023

Visite de Christophe GEOFFROY et d'animateurs de réseau dans chacun des 5 établissements pour accompagnement et suivi du projet sur 1 à 2 jours :

- Observation des actions mise en œuvre dans les établissements (en EPS, en matières professionnelles et sur d'autres dispositifs)
- Échange avec les équipes pédagogiques
- Conférence informative, sensibilisation avec élèves et personnel de l'établissement
- Temps d'échange avec les Maîtres de stage - MSA - KFS sur les pratiques, la prévention... (Informations, vécu de séances d'échauffement, exercice de détente récupération...)

TEMPS 3 : Décembre 2023 – Janvier 2024

2ème Regroupement des équipes pilotes des 5 établissements

- 1/2 journée bilan de l'avancé des projets, problèmes rencontrés, difficultés, réponses trouvées
- 2 Jours formation KFS : Haut du corps (Connaissances théoriques - Évaluations – exercices prioritaires – construction de séances – Mise au point : sur l'échauffement, intermittents HIIT, la récupération)
- 1/2 journée travail en équipe, réflexion par établissement, accompagnement

TEMPS 4 : février - mars 2024

1/2 journée, distanciel

- Suivi et accompagnement des différents projets, échanges, retours d'expériences, pistes d'évolution

TEMPS 5 : avril – mai 2024

3ème Regroupement des équipes pilotes des 5 établissements

- 1/2 journée bilan de l'avancé des projets, problèmes rencontrés, difficulté trouvées
- 2 Jours formation KFS : Membres inférieurs et proprioception, équilibre (Connaissances théoriques - Évaluations – exercices prioritaires – construction de séances – Mise au point).
- 1/2 journée travail en équipe, réflexion par établissement, accompagnement

TEMPS 6 : Novembre – Décembre 2024

Séminaire de clôture du projet, présentation des actions menées dans les établissements, diffusion des livrables...

Remarque : les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration des participants seront pris en charge lors des différents temps de l'appel à projet.

PARTENAIRE POSSIBLES

- *Mutuelle Sociale Agricole : https://www.msa.fr/lfp*
- Autres mutuelles
- *DREETS : https://dreets.gouv.fr/*
- Chambres d'agriculture
- Banques
- Collectivités territoriales (régions, départements, communes...)

ACTIONS POSSIBLES

Ces actions sont mentionnées à titre d'exemples et n'ont aucune valeur prédictive. Les établissements sont libres de proposer ce qui leur semble pertinent au regard de leur contexte.

- Exemple de l'intégration de la thématique « Prévention - Santé – Gestes professionnels » dans les cours d'EPS : lien entre des séquences de musculation/étirements et les gestes professionnels d'une filière, construction d'un échauffement systématique et commun entre EPS et travaux pratiques, mise en place de contenu sur la prévention dans un enseignement optionnel/ facultatif EPS avec l'entrée « Santé - Bien-être », passage de tests permettant l'identification de ses points forts et faibles puis construction de circuit training ciblés sur les « zone à risque » identifiées.
- Intégration de l'exploitation / des ateliers dans le projet : personnel de l'exploitation inclus dans les 4 pilotes, échauffement au début d'un stage sur l'exploitation...

5 - Personnes ressources

Isabelle LOBELLO - Animatrice nationale du réseau S&ST
isabelle.lobello@educagri.fr ; 06-29-88-58-98

Etienne FAGOT - Animateur national du réseau « développement des pratiques sportives »
etienne.fagot@educagri.fr ; 06-68-45-88-01

Emilie DESAULTY - Animatrice nationale du réseau RESEDA
emilie.desaulty@educagri.fr ; 07-78-02-27-47

Olivier JOURDANT - Animateur national du réseau des personnels infirmiers
olivier.jourdant@educagri.fr ; 06-27-88-37-19

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Appel à projet « Mon corps, ma ressource : apprendre à la préserver »
Annexe 1 - DOSSIER DE CANDIDATURE

A envoyer ***au plus tard le 21 avril 2023***
par le SRFD *à la DGER*
à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Région :

Titre du projet :

Identification de l'établissement porteur du projet :

Nom de l'établissement :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Directeur de l'établissement :
Nom :
Prénom :
Téléphone :
Mail :

Secteur : ☐PUBLIC ☐CNEAP ☐UNREP ☐MFR

Pilotage du projet dans l'établissement

4 pilotes, obligatoirement un professeur d'EPS, un professeur de matières techniques et un personnel infirmier (ou un agent de prévention en cas d'absence de personnel infirmier). Le 4ème pilote est laissé à l'initiative de l'établissement.

Personne ressource - référente du projet :
Nom :
Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Mail :

2ème pilote	**3ème pilote**	**4ème pilote**
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Fonction :	Fonction :	Fonction :
Téléphone :	Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :	Mail :

Description et programme de l'événement :

Les informations renseignées ici doivent permettre au comité de sélection d'apprécier :

- *L'Etat des lieux préalable (justifiant le projet)*
- *Le public concerné*
- *La variété et l'importance des activités imaginées*
- *La dimension interdisciplinaire du projet (disciplines associées, modalités…)*
- *Le caractère innovant du projet (quelle évolution par rapport à la situation actuelle ?)*
- *La participation des jeunes dans sa réflexion, son organisation et sa mise en œuvre*
- *La pertinence des éventuels partenariats extérieurs*

Calendrier de mise en œuvre du projet :
Livrable(s) envisagé(s)
Moyens mis en œuvre (humains, matériels, financiers)
Modalités d'évaluation du projet (indicateurs, mesure de l'impact du projet)
Prolongements possibles

Fait à :	Le :
Signature et cachet du directeur de l'établissement :	

Avis de l'autorité académique : Signature du chef ou de la cheffe du SRFD :

Appel à projet « Mon corps, ma ressource : apprendre à la préserver »
Annexe 2 - BUDGET PREVISIONNEL

*A envoyer **au plus tard le 21 avril 2023***
par le SRFD à la DGER
à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Région :

Titre du projet :

Nom de l'établissement :

Budget prévisionnel

Dépenses		**Recettes**	
Poste	Montant	Poste	Montant
Déplacements		**DGER**	
Hébergement		**AUTRES FINANCEMENTS**	
Restauration			
Matériel			
Prestations			
Divers			
TOTAL		**TOTAL**	

Appel à projet « Mon corps, ma ressource : apprendre à la préserver »
Annexe 3 - BILAN

*A envoyer **au plus tard fin janvier 2025** par l'établissement à la DGER*
à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Région :

Titre du projet :

Nom de l'établissement :

Livrable du projet

Au cours du projet, les établissements, devront réaliser un support avec des contenus pouvant être diffusés à l'échelle de l'établissement voir plus. Ce support devra permettre de transmettre des informations sur la prévention au-delà du groupe d'élèves ayant suivi le projet (ex : vidéo, podcast, site internet, plate-forme, appli glide, padlet, genially, support visuel...).

Il devra être envoyé par mail **au plus tard pour le séminaire de clôture (fin 2024)** à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr.

Bilan financier

Dépenses		**Recettes**	
Poste	Montant	Poste	Montant
Déplacements		**DGER**	
Hébergement		**AUTRES FINANCEMENTS**	
Restauration			
Matériel			
Prestations			
Divers			
TOTAL		**TOTAL**	

Synthèse générale

Renseignez ici les informations permettant de faire une brève évaluation de l'action (nombre de jeunes touchés, impacts de l'action en terme de comportements, relations aux partenaires extérieurs, freins et difficultés rencontrées, suites et prolongements éventuels de l'action, etc.)

Fait à :	Le :
Signature et cachet du directeur de l’établissement :	